

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025

Le mercredi vingt-six février deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; Jérôme MORGANT ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Cécile MICHEL ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ;

Membres absents : José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Kati SZAKALY ; Laura MOUNIER ; Mégane ROMAND ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Eric MOUNIER ; Stéphane BOULAHBAS ; Magalie VEYRIER ;

Pouvoirs : José GARCIA à Martine MOUTON ; Sandrine SALANEUVE à Béatrice TRANCHAND ; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Laura MOUNIER à Sophie CETIN ; Mégane ROMAND à Carmen SENTA-LOYS ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Eric MOUNIER à Sylvie DIANI ; Stéphane BOULAHBAS à Cécile MICHEL ; Magalie VEYRIER à Gaëlle FRERY-RIGALDIES ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 17 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 19 Février 2025

Secrétaire : Christian MEA

2025-09 – RH – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – 2025 N°1

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le budget ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant que le départ au 31 décembre 2024 de la Directrice ALSH nécessite une réorganisation via des mobilités internes au sein du Pôle Enfance-Jeunesse ; que des changements de missions, d'emplois du temps et donc de temps de travail pour certaines animatrices sont ainsi nécessaires ; qu'un emploi doit également être supprimé ;

Considérant que la mission de placier de marché est transférée d'un poste vers un autre ;

Considérant que le passage en catégorie A du responsable des services techniques et la mise en disponibilité du présent assistant comptable dont le poste a été revu à hauteur d'un temps complet implique la suppression des emplois en doublon dans le tableau ;

Considérant qu'au regard des besoins de la Commune, pour garantir la continuité d'activité, il convient d'augmenter les emplois concernant certains postes : agent technique saisonnier, animateur en emploi non permanent et animateur en contrat d'engagement éducatif ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1^{er} : De procéder aux modifications, suppressions et créations des emplois suivants à compter du 1^{er} mars 2025 :

MODIFICATIONS				
Délibération	Situation actuelle	TT. actuel	Nouvelle situation	Nouv. TT.
12/07/2021	Emploi d'animateur Cadre d'emploi des adjoints d'animation	14.35/35	Emploi d'animateur Cadre d'emploi des adjoints d'animation	TC
10/07/2024	Emploi d'animateur Cadre d'emploi des adjoints d'animation	20.37/35	Emploi d'animateur Cadre d'emploi des adjoints d'animation	30/35
06/12/2023	Emploi d'agent technique polyvalent (et placier de marché) Cadre d'emploi des adjoints techniques Art. L.333-8 2° permanent	TC	Emploi d'agent technique polyvalent Cadre d'emploi des adjoints techniques Art. L.333-8 2° permanent	TC
07/09/2015	Emploi d'agent technique polyvalent Cadre d'emploi des adjoints techniques	TC	Emploi d'agent technique polyvalent (et placier de marché) Cadre d'emploi des adjoints techniques	TC

SUPPRESSIONS		
Délibération	Emploi	Temps de travail
10/07/2024	Emploi d'animateur Cadre d'emploi adjoint d'animation	19.9/35
16/11/2015	Emploi d'assistant comptabilité Cadre d'emploi adjoint administratif	20/35
13/09/2021	Emploi de responsable du service technique Cadre d'emplois des techniciens	TC

CREATIONS		
Délibération	Emploi	Temps de travail
-	Emploi d'agent technique polyvalent saisonnier Cadre d'emploi des adjoints techniques Art. L332-23 2° CGFP non permanent	TC
-	Emploi d'animateur Cadre d'emploi adjoint d'animation Art. L 332-23 1° CGFP non permanent	8/35
-	Emploi d'animateur CEE Cadre d'emploi adjoint d'animation CEE	-

Article 2 : De prévoir le cas échéant les crédits correspondants au budget ;

Article 3 : D'adopter en conséquence la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 27 février 2025

Le Maire,

Philippe MARION



Le secrétaire de séance,

Christian MEA